

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 04 novembre 2025
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	23 + 4 pouvoirs	24 octobre 2025	24 octobre 2025

N° délibération	Objet
2025-125	Autorisation à signer les avenants des lots n°3 et n°4 du marché d'extension du bâtiment administratif à Loqueffret

Le 04 novembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marc QUEMENER,

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Barbara PERRON, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU à Marie-Noëlle JAFFRE

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHES, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Rapporteur : Mickaël TOULLEC

Dans le cadre du marché d'extension du bâtiment administratif à Loqueffret, il est apparu nécessaire de procéder à une modification des prestations des lot n°3 Murs et charpentes à ossature bois - bardage et n°4 Couverture.

Vu l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article R.2194-2 du code de la commande publique

Vu les marchés signés le 27 août 2025 avec la société MCA pour le lot n°3 et avec la société AEB pour le lot n°4

Vu la note de présentation au conseil communautaire

Vu l'avis du bureau du 21 octobre 2025,

Considérant qu'un marché peut être modifié sous réserve de la limite fixée à l'article R.2194-3

Considérant que le procédé de bac acier photovoltaïque du marché n'est pas conforme avec la pente de toiture et qu'il convient de faire les modifications nécessaires

Considérant que les modifications objet du présent avenant n°1 du lot n°3 et de l'avenant n°1 du lot n°4 entraîne une diminution de 2 976,92 € H.T., soit 1,92 % du lot et une augmentation de 6 883,66 € H.T. soit 11,78 % du lot

Considérant que les dépenses afférentes à cet avenant sont assurées à partir des crédits disponibles inscrits au budget

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présente et représentés, le conseil communautaire

- Approuve les avenants n°1 des lots n°3 et n°4 du marché d'extension du bâtiment administratif à Loqueffret
- Autorise le Président à signer les avenants n°1 des lots n°3 et n°4 du marché d'extension du bâtiment administratif à Loqueffret

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



Le secrétaire,